



PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 30 MARS 2018

Suite à un problème technique, la séance n'a pas pu être enregistrée. Ce procès-verbal reprend les propos énoncés de manière non exhaustive.

Les membres du Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin, légalement convoqués en date du vingt-trois mars deux mille dix-huit, se sont réunis dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville de Coulommiers sous la présidence de M. Yves JAUNAUX.

Présents : Pascale **TASD'HOMME** (Amillis), Éric **GOBARD** (Aulnoy), Bernard **SONNETTE** (Bassevelles), Norbert **DOLÉAC** (Beauthel), Filipe **DEMELO-VIERA** (Bellot), Denis **SARAZIN-CHARPENTIER** (Boissy-le-Châtel), Françoise **LEFEVRE** (Boitron), Philippe **CASSAGNE** (Chartronges), Odile **GRENET** (Chauffry), Pascale **KEIGNART** (Chevru), Thierry **FLEISCHMAN** (Citry), Jean-Louis **VAUDESCAL** (Couilly-Pont-aux-Dames), Laurent **DELGARDE** (Coulommiers), Franck **RIESTER** (Coulommiers), Laurence **NAVARRO-DREVET** (Crécy-la-Chapelle), Jean-François **DELESALLE** (Doue), Nicolas **CAUX** (Faremoutiers), Antoine **HEUSÈLE** (Giremoutiers), Michaël **ROUSSEAU** (Jouy-sur-Morin), Marie-Antoinette **LUCAS** (La Chapelle-Moutils), Roger **REVOILE** (La Ferté-Gaucher), Ugo **PEZZETTA** (La Ferté-sous-Jouarre), Alain **BOURCHOT** (Maisoncelles-en-Brie), Christine **GUILLETTE** (Marolles-en-Brie), Dominique **CARLIER** (Maupeithuis), Yves **DROLLER** (Méry-sur-Marne), Ingrid **COLPAERT** (Montolivet), Joël **DUCEILLIER** (Pommeuse), Michel **JORAND** (Rebais), Didier **HAMMEL** (Reuil-en-Brie), Yvan **SEVESTRE** (Saint-Germain-sous-Doue), Marie-France **GUIGNIER** (Saint-Léger), Philippe **SALAÛN** (Saint-Martin-des-Champs), Patricia **RAMEAU** (Saint-Rémy-de-la-Vanne), Régis **D'HONDT** (Saint-Siméon), Évelyne **PASCARD** (Sainte Aulde), Bernard **JACOTIN** (Saints), Philippe **DUMONT** (Sancy-les-Meaux), Françoise **BÖSCH** (Sept-ports), Sophie **CHEVRINAIS** (Touquin), Francis **TISSOT** (Ussy-sur-Marne), Colette **GRIFFAUT** (Villeneuve-sur-Bellot), Michel **THIÉBAULT** (Villiers-sur-Morin), Jean-Michel **SAGNES** (Voulangis), Daniel **NALIS** (Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie), Thierry **BONTOUR** (Communauté de Communes des deux Morin), Yves **JAUNAUX** (Département de Seine-et-Marne), Marie-Pierre **BADRÉ** (Région Ile-de-France).

Absents représentés : Édith **THEODOSE POMA** (Saint-Cyr-sur-Morin) donne pouvoir à Françoise **LEFEVRE** (Boitron), Patricia **LEMOINE** (Communauté de communes du Pays Créçois) donne pouvoir à Thierry **BONTOUR** (Communauté de communes des Deux Morin), Michel **FOUCHAULT** (Région Ile-de-France) donne pouvoir à Marie Pierre **BADRE** (Région Ile-de-France).

Absents excusés : Jean-François **LÉGER** (Chailly-en-Brie), Norbert **VARGA** (Chamigny), Anne-Marie **THIÉBAUT** (Guérard), Alexandre **DENAMIEL** (Pézarches), Édith **THEODOSE POMA** (Saint-Cyr-sur-Morin), Patricia **LEMOINE** (Communauté de communes du Pays Créçois), Michel **FOUCHAULT** (Région Ile-de-France).

Monsieur Jean-François **DELESALLE**, Secrétaire de séance

Yves JAUNAUX : Tout d'abord, je vais vous annoncer quelques nouvelles. La première est une bonne nouvelle. La délibération du SMEP de 2017 a été transmise par Valérie PÉCRESE au Préfet de Région afin de permettre une deuxième instruction en vue de la délivrance de l'avis d'opportunité. Nous avons reçu Valérie PÉCRESE pour l'inauguration de la 51^{ème} Foire aux Fromages de Coulommiers. Elle a réaffirmé son soutien au projet de Parc sur le stand de l'Office de Tourisme. À cette occasion, en lien avec la commission communication du SMEP, la commission communication du CLD a proposé une série d'animation concourant à la visibilité du projet de Parc auprès du grand public fréquentant la Foire. Le SMEP a ainsi fait éditer :

- 8 000 sets de table aux couleurs du projet. Ils ont été distribués aux trois restaurateurs majeurs (Le Sauvage, La petite Normande, La cote) et lors du déjeuner d'inauguration à la Sucrierie ;
- 100 chevalets « OUI au PNR », qui ont été distribués sur les stands des 63 exposants de la Foire appartenant au périmètre du projet.

Malheureusement, faute de volontaires suffisants, nous n'avons pas pu distribuer dans les navettes reliant la Foire les 1 000 questionnaires prévus. Une banderole « OUI au PNR » a aussi été présentée aux élus sur le stand de l'Office de Tourisme Coulommiers Pays de Brie. Celle-ci a rencontré un très grand succès. Nous remercions le Comité d'organisation de la Foire, son président et l'Office de Tourisme pour leur accueil bienveillant. Le 28 mars, Franck RIESTER a rencontré le Préfet de région pour évoquer la transmission de la délibération fixant les grandes orientations, prise en 2017, au Ministère de la transition écologique et solidaire. L'échange s'est bien déroulé. L'avis semble favorable. Enfin, les excusés pour ce Comité syndical sont Jean-François LÉGER, Norbert VARGA, Anne-Marie THIÉBAUT, Alexandre DENAMIEL, Édith THÉODOSE-POMA, Patricia LEMOINE et Michel FOUCHAULT. Concernant les pouvoirs, Michel FOUCHAULT donne pouvoir à Marie Pierre BADRÉ. Nous devons désigner un secrétaire de séance. Jean-François ? Merci

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Monsieur le Président, chers collègues, je m'excuse d'intervenir dès ce début de séance. En effet, je préférerais m'exprimer devant le Bureau - mais je n'en suis pas membre - ou bien en commission mais la dernière à laquelle j'ai participé remonte au 21 février de l'année 2017. J'ai noté qu'il n'y avait pas d'approbation du PV de la réunion précédente. Ces PV sont habituellement très bien faits. Mais, c'est en effet un long travail. C'est peut-être la raison pour laquelle il n'y en a pas à approuver ce soir. Ces PV sont importants car nous allons voter le budget. Le débat d'orientations budgétaires qui a précédé à la dernière réunion a été l'occasion de brefs échanges, notamment sur les subventions à accorder ou non à des associations qui promeuvent le PNR ainsi que sur un autre sujet. Il y a eu des échanges et divers points de vue exprimés sur la mise en place d'un Conseil scientifique pour étudier les filières bois, viticoles et d'autres sujets. J'espère que l'on reviendra au cours de cette réunion au moins sur la mise en place d'un Comité scientifique.

Yves JAUNAUX : Avec la préparation du budget, des documents budgétaires et la préparation de la Foire aux fromages, l'équipe technique n'a malheureusement pas eu le temps de préparer le compte-rendu de la séance précédente. Celui-ci sera à l'ordre du jour du prochain Comité syndical. Avant de commencer l'ordre du jour, une petite information. Une erreur de plume s'est glissée dans la note de présentation de la question 10 : « Désignation des membres des sièges vacants au sein des commissions thématiques ». M VUILLAUME représente la CA Coulommiers Pays de Brie et non le Pays Fertois. Une place supplémentaire est à pourvoir dans la commission Rédaction de la charte, environnement,

développement durable, énergie et biodiversité. Les commissions Développement économique, tourisme, emploi et Culture, éducation, sport et santé sont complètes.

N°DEL-2018-7 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2017

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : Le compte de gestion est établi par le Trésorier Principal. Il retrace l'ensemble des opérations comptables de 2017 et est nécessaire afin de clore l'exercice 2017. L'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Comité syndical entend, débat et arrête les comptes de deniers des receveurs. Le compte de gestion présenté par le Trésorier Principal correspondant effectivement aux opérations effectuées par le Syndicat au titre de l'année 2017 et étant justifié, il est proposé d'approuver les opérations de gestion des comptes effectuées par le Trésorier Principal en 2017. Avez-vous des questions ? Non. Donc, si vous le voulez bien, nous allons passer au vote. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

1/ ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2017

M. le Président,

VU l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les comptes rendus par le Trésorier Principal, de ses recettes et dépenses du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 comprenant :

- les résultats des comptes de l'exercice 2017,
- les recettes et dépenses faites au titre de l'exercice 2017,

VU les pièces justificatives apportées à l'appui desdits comptes,

VU le budget primitif de l'exercice 2017,

PROPOSE

- d'admettre les opérations effectuées par le Trésorier Principal pendant la gestion 2017, au titre du budget principal, des services à comptabilité distincte, ainsi que les résultats.

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N°DEL-2018-8 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : En tant que Président, je ne peux pas présenter et procéder au vote du compte administratif. Je vais donc proposer à Thierry BONTOUR de le faire à ma place.

Thierry BONTOUR : Le compte administratif est en concordance avec le compte de gestion voté précédemment. Le compte administratif est nécessaire afin de clore l'exercice 2017. Les dépenses en fonctionnement sont de 70 446,26 €, les recettes de 82 799,61 €, ce qui représente un solde positif de 12 353,35 € hors reprise de résultat 2016. Les dépenses en investissement sont de 4 008,60 € et les recettes de 2 000 €. Il n'y a pas de restes à réaliser, ce qui représente un solde négatif de 2 008,60 €. Le compte administratif 2017 peut se résumer de la manière suivante :

Investissement : résultat de l'exercice 2017 (investissement) : - 2 008,60 €

Fonctionnement : résultat antérieur reporté (2016) : 20 402,90 €, résultat de l'exercice 2017 (fonctionnement) : 12 353,35 €, résultat à affecter (fonctionnement) : 32 756,25 €.

Avez-vous des questions ? Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Abstention ?
Adopté.

2/ ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

VU le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable,

CONSIDÉRANT que M. Thierry BONTOUR a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

CONSIDÉRANT que M. Yves JAUNAUX, Président du SMEP, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Thierry BONTOUR pour le vote du compte administratif,

Sous la présidence de M. Thierry BONTOUR, le Syndicat mixte d'études et de préfiguration examine le compte administratif 2017 qui s'établit ainsi :

• Fonctionnement

Dépenses 70 446,26 €

Recettes 82 799,61 €

• Investissement

Dépenses 4 008,60 €

Recettes 2 000 €

Restes à réaliser : 0 €

Résultats de clôture :

Investissement :

- Résultat de l'exercice 2017 (investissement) : - 2 008,60 €

Fonctionnement :

- Résultat antérieur reporté (2016) : 20 402,90 €
- Résultat de l'exercice 2017 (fonctionnement) : 12 353,35 €
- Résultat à affecter (fonctionnement) : 32 756,25 €

Le Comité syndical, ouï l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré hors de la présence de Monsieur le Président,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N°DEL-2018-9 VOTE DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : Vote de l'affectation du résultat 2017. L'excédent de fonctionnement 2017 est de 32 756,25 €. Ce montant tient compte du report de l'excédent de 2016, qui était de 20 402,90 €. Les dépenses en investissement effectuées en 2017 (achat d'un ordinateur pour 1 143,60 € et création du site Internet pour 2 865 €) nécessitent un recouvrement en 2018 à hauteur de 2 008,60 € car les recettes en investissement en 2017 étaient de 2 000€. Il est donc proposé au Comité syndical de bien vouloir décider d'affecter 2 008,60 € au compte 1068 « besoin de financement » du budget primitif 2018 et de reprendre le solde, soit 30 747,65 €, en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2018. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

2/ VOTE DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

VU le compte de gestion 2017 et le compte administratif 2017,

CONSIDÉRANT que le solde entre les dépenses et les recettes réalisé en 2017 a donné lieu à un excédent de 32 756,25 €,

CONSIDÉRANT les dépenses à couvrir en investissement,

PROPOSE l'affectation du résultat de l'exercice 2017 comme suit :

- Besoin de financement en investissement 2017 (001) : - 2 008.60 €

- Excédent de fonctionnement 2017 : 32 756,25 €
- Affectation en fonctionnement au 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 30 747,65 €
- Affectation en investissement au 1068 « besoin de financement » : 2 008,60 €

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N°DEL-2018-10 FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENTS

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : Fixation des durées d'amortissements. Le Comité syndical doit délibérer sur les durées d'amortissement afin de permettre l'amortissement des biens acquis par le Syndicat mixte. Les biens achetés en 2017 commenceront à être amortis en 2018. Les biens sont classés par catégories et amortis sur la durée de vie théorique de leur catégorie, pour leur valeur d'acquisition. Nous vous proposons d'amortir les logiciels sur une durée de 2 ans, le mobilier sur 15 ans, le matériel informatique sur 3 ans, les matériels classiques sur 10 ans, les biens dits de faible valeur pour un montant inférieur à 300 € TTC sur un an. Avez-vous des remarques ? Non. Je mets aux voix. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

4/ FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDÉRANT l'article 1^{er} du décret n°96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L 2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants et les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil sont tenus d'amortir leurs biens,

CONSIDÉRANT que les collectivités sont libres de fixer les durées d'amortissement de leurs biens, sauf exceptions,

PROPOSE aux membres du Comité syndical de délibérer sur les durées d'amortissement suivantes :

Syndicat – M14

Biens	Durée d'amortissement
Logiciels	2 ans
Mobilier	15 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériels classiques	10 ans
Biens dits de faible valeur pour un montant inférieur à 300 € TTC	1 an

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N°DEL-2018-11 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : Je tenais à remercier Jean-François LÉGER pour son aide dans la préparation du budget ainsi que l'équipe technique. Le budget primitif est légèrement différent du document présenté lors du Débat d'Orientations Budgétaires. En effet, l'affectation du résultat en recettes de fonctionnement est supérieure de 2 000 € au montant indiqué dans le DOB à savoir 30 747,65 € et non 28 747,65 €. En conséquence, la ligne 6532 « Frais de mission (élus) » a été augmentée de 2 000 €. Le budget primitif est arrêté à la somme de 281 331,65 €. Il pourra être procédé, en cours d'année, à des ajustements en décisions modificatives.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 256 195,65 €. Elles peuvent être regroupées en cinq grandes rubriques : les charges à caractère général, les frais de personnel, les autres charges de gestion courante, les charges financières et les charges exceptionnelles. Les charges à caractère général, évaluées à 147 646,65 €, comprennent les achats et prestations nécessaires pour le fonctionnement du syndicat : fluides, fournitures administratives et de petit équipement, frais de location, de maintenance, frais d'études, communication, études, documentation, assurances, honoraires, affranchissement, frais de colloques et séminaires, frais d'annonce et d'insertion, frais de mission et de réception, fêtes et cérémonies, services bancaires, indemnité aux régisseurs, frais de télécommunications. Les charges de personnel sur cette édition budgétaire sont estimées à 102 449 €. Les autres charges de gestion courante correspondent à des frais de missions et indemnités. Elles sont comptabilisées à hauteur de 5 000 €. Les charges financières s'élèvent à 1 000 € et correspondent aux intérêts d'un emprunt potentiel. Les charges exceptionnelles font écho à de potentiels intérêts moratoires et sont estimées à 100 €. Le total des prélèvements au profit de la section d'investissement est de 3 813,70 € soit un total des dépenses de fonctionnement de l'exercice de 260 009,35 €.

Les recettes de fonctionnement sont évaluées à 260 009,35 € et proviennent des participations estimatives des collectivités membres du Syndicat mixte à hauteur de 49 625

€, de la Région Ile-de-France à hauteur de 177 823 €, de l'amortissement de la subvention de la Région de 1 813,70 € et de la reprise du résultat 2017 à hauteur de 30 747,65 €.

Les dépenses réelles d'investissement sont évaluées à 19 313,70 €. L'estimation proposée ci-dessous englobe :

- l'acquisition de logiciels pour un montant de 1 000 € et autres immobilisations incorporelles à hauteur de 7 000 €,
- l'acquisition de matériel informatique à hauteur de 4 000 €,
- l'achat de mobilier pour 5 500 €,
- l'amortissement de la subvention de la Région transférée à la section fonctionnement pour 1 813,70 €.

Le total du report du résultat négatif de l'exercice 2017 de la section investissement est de 2 008,60 € soit un total des dépenses d'investissement de l'exercice de 21 322,30 €. Les recettes d'investissement sont estimées également à 21 322,30 € et proviennent notamment d'un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 2 000 €, de l'amortissement du matériel informatique et de logiciel à hauteur de 1 813,70 €, de la perception d'une partie de la subvention de la Région Ile-de-France à hauteur de 15 500 € et de la couverture du déficit N-1 à hauteur de 2 008,60€. Avez-vous des questions ou des remarques ? Non. Très bien. Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

5/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Président,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 26 février 2018,

PROPOSE

- d'adopter le budget primitif 2018 du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morin arrêté à la somme totale de 281 331,65 € (deux cent quatre-vingt-un mille trois cent trente et un euros et soixante-cinq centimes) dont 21 322,30 € (vingt et un mille trois cent vingt-deux euros et trente centimes) en investissement et 260 009,35 € (deux cent soixante mille neuf euros et trente-cinq centimes) en fonctionnement,
- de voter les crédits par chapitres, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N°DEL-2018-12 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : Il est proposé aux membres du Syndicat Mixte de demander au Département une subvention afin de couvrir en partie les prochaines dépenses occasionnées par les différentes études nommées dans le cadre du projet de création de Parc naturel régional.

Comme je vous l'ai déjà indiqué lors du dernier comité, le département devrait nous allouer une subvention.

Avez-vous des questions ?

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Pouvez-vous donner des précisions sur le montant de la subvention demandée au Conseil Départemental, et comment les associations associées au PNR seraient aidées ?

Yves JAUNAUX : Ne nous disposons pas du montant exact de la ligne budgétaire disponible qui nécessiterait un arbitrage avec le PNR du Gâtinais Français. Le montant devrait être communiqué lors du prochain comité.

6/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement et en particulier ses articles R333-1 et R333-3,

PROPOSE

- d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, pour l'année 2018, pour accompagner la préfiguration et la structuration du projet de PNR de la Brie et des deux Morin.

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N°DEL-2018-13 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : Cette délibération concerne une demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France. Nous demanderons une nouvelle subvention auprès de la Région une fois que la subvention de 150 000€, qui nous a été allouée en 2016, sera clôturée. Nous avons déjà effectué une première demande de 6 676,26€ le 28 avril 2017 qui nous a été payée. Une seconde demande de 44 531,11€ a été envoyée le 8 février dernier. Nous sommes dans l'attente du règlement. Une troisième demande de 28 875,32€ sera

prochainement transmise. Nous ne savons pas si nous utiliserons cette délibération cette année mais, en cas de besoin, elle sera prise. Avez-vous des questions ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

7/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement,

VU le décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013 portant approbation du Schéma directeur de la Région Ile-de-France,

VU la délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CR 53-15 du 18 juin 2015 portant approbation du Contrat de plan Etat-région 2015-2020,

CONSIDÉRANT l'accompagnement et le soutien financier dispensés par la Région Ile-de-France au SMEP en 2016 et 2017,

PROPOSE

- d'autoriser le Président à solliciter une subvention de 50 000 € auprès de la Région Ile-de-France, pour l'année 2018, pour accompagner la préfiguration et la structuration du projet de PNR de la Brie et des deux Morin.

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N°DEL-2018-14 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE ET LE SMEP DU PNR BRIE ET DEUX MORIN

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : Il est nécessaire d'établir une nouvelle convention de mise à disposition entre la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et le SMEP concernant Samuel COQUIN, en raison du changement d'employeur de Samuel et de la fusion du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois au 1^{er} janvier 2018. Cette convention fixe les modalités organisationnelles et financières de son assistance. Y a-t-il des oppositions ? Abstention ? Adoptée.

8/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE ET LE SMEP DU PNR BRIE ET DEUX MORIN

M. le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que le Syndicat mixte d'Études et de Préfiguration du PNR de la Brie et des deux Morin nécessite une assistance technique dans le cadre de la préfiguration du futur PNR,

CONSIDÉRANT que le Syndicat mixte d'Études et de Préfiguration du PNR de la Brie et des deux Morin et la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie se sont rapprochés en vue de faire réaliser cette mission d'assistance par un agent de l'Office de Tourisme,

CONSIDÉRANT qu'il convient désormais d'adopter la convention correspondante,

CONSIDÉRANT le projet de convention d'assistance,

PROPOSE

- d'approuver le projet de convention d'assistance technique entre le Syndicat mixte d'Études et de Préfiguration du PNR de la Brie et des deux Morin et la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie pour la mise en œuvre du projet de Parc naturel régional, dans sa phase de préfiguration, joint à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président à signer la présente convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'application de la présente délibération.

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N°DEL-2018-15 GRATIFICATION DES STAGIAIRES

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : Point numéro 9, gratification des stagiaires. Il est nécessaire d'établir une délibération afin de fixer la tarification de la gratification des stagiaires que nous allons accueillir en cours d'année. À noter que cette délibération sera valable tant que le montant de la gratification horaire fixé par l'Etat ne sera pas révisé. Nous allons accueillir à partir du 9 avril jusqu'au 1^{er} juin 2018 une stagiaire, Madeline LEROY. Le stage a pour but d'étudier les actions possibles à court terme dans la reconquête paysagère (point n°1 de la délibération). Elles seront intégrées dans le dossier de candidature de l'appel à projet de 2019 « Plan de Paysage ». Nous allons voter. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

9/ GRATIFICATION DES STAGIAIRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

VU la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche

VU la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,

VU le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages,

M. le Président,

PROPOSE

- de fixer comme suit la contrepartie financière versée aux élèves et étudiants accomplissant une période de formation en milieu professionnel ou un stage dans le cadre de leur cursus de formation initiale (établissements d'enseignement ou de formation publics ou privés de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur) au sein des services de la collectivité :
 - Celle-ci prend la forme d'une gratification accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité.
 - Le taux horaire de la gratification est égal à 3,75 € par heure de stage effectuée, correspondant à 15 % du plafond de la Sécurité sociale (au 1^{er} janvier 2018).
 - Cette gratification est due à compter du premier jour de la période de stage.

Les modalités de versement sont définies par convention entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la collectivité en fonction des missions réalisées par le stagiaire dans les conditions des dispositions de la présente délibération.

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N°DEL-2018-16, 2018-17, 2018-18 DÉSIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS THEMATIQUES

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : Suite à la démission d'Anne CHAIN-LARCHÉ et à la fusion du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois, il est nécessaire de revoir la composition des différentes commissions thématiques. Par ailleurs certaines ne sont pas complètes. Je vous propose que nous effectuions un appel à candidature par mail à tous les membres du SMEP. Nous voterons une fois que les candidats seront recensés. Qu'en pensez-vous ? Toutefois, nous pouvons entériner les commissions qui sont actuellement complètes. Êtes-vous d'accord ? D'accord.

La commission Culture, Education, Sport et Santé, sont candidats :

1. Marie-Pierre BADRÉ (Région Ile-de-France)
2. Filipe DEMELO VIERA (Bellot)
3. Denis SARAZIN-CHARPENTIER (Boissy-le-Châtel)
4. Françoise LEFEVRE (Boitron)
5. Thierry FLEISCHMAN (Citry)
6. Nicolas CAUX (Faremoutiers)
7. Fabien VALLÉE (Jouarre)
8. Michaël ROUSSEAU (Jouy-sur-Morin)
9. Cendrine DE CESARE (La Celle-sur-Morin)
10. Bernard ANDRÉ (Marolles-en-Brie)
11. Ingrid COLPAERT (Montolivet)
12. Alexandre DENAMIEL (Pézarches)
13. Germain TANIÈRE (Rebais)
14. Dominique LEFEBVRE (Sablonnières)
15. Raymond LE CORRE (Saint-Denis-les-Rebais)
16. Marie-France GUIGNIER (Saint-Léger)
17. Philippe FOURMY (Signy-Signets)
18. Francis TISSOT (Ussy-sur-Marne)
19. Colette GRIFFAUT (Villeneuve-sur-Bellot)
20. Anne CHAIN-LARCHÉ (Région)

La Commission Développement économique, tourisme, emploi, sont candidats :

1. Laurence PICARD (Département de Seine-et-Marne)
2. Bernard DELAVAU (Dagny)
3. Nicolas CAUX (Faremoutiers)
4. Fabien VALLÉE (Jouarre)
5. Jean-Luc MUSART (La Ferté-sous-Jouarre)
6. Alain BOURCHOT (Maisoncelles-en-Brie)
7. Christine GUILLETTE (Marolles-en-Brie)
8. Yves DROLLER (Méry-sur-Marne)
9. Philippe DE VESTELE (Montdauphin)
10. Ingrid COLPAERT (Montolivet)
11. Joël DUCEILLIER (Pommeuse)
12. Jean FREYRI (Sammeron)
13. Rodolphe ERMEL (Sancy-les-Meaux)
14. Anne-Marie DESBROUSSES (Sept-Sorts)
15. Christine Le FOLL (Tigeaux)
16. Jean-Michel SAGNES (Voulangis)
17. Marc ROBIN (CC Pays Créçois)
18. Joël TEINTURIER (La Ferté-Gaucher)
19. Anne Marie THIÉBAUT (Guérard)
20. Yves JAUNAUX (Département)

Et pour finir la Commission Aménagement du territoire (paysage, architecture, transport, mobilités, numérique), urbanisme et patrimoine sont candidats :

1. Jean-François DELESALLE (Doue)
2. Eric GOBARD (Aulnoy)

3. Denis SARAZIN-CHARPENTIER (Boissy-le-Châtel)
4. Jacques LOIGEROT (Boitron) - suppléant
5. Norbert VARGA (Chamigny)
6. Jean-Louis VAUDESCAL (Couilly-Pont-aux-Dames)
7. Bernard DELAUAUX (Dagny)
8. Anne-Marie THIÉBAUD (Guérard)
9. Jean-Luc MUSART (La Ferté-sous-Jouarre)
10. Bruno BRION (Mortcerf)
11. Bernard ANDRÉ (Marolles-en-Brie)
12. Didier HAMMEL (Reuil-en-Brie)
13. Sylvie LABLE (Saâcy-sur-Marne)
14. Evelyne PASCARD (Sainte-Aulde)
15. Jean-Jacques HUGUENOT (Sammeron)
16. Colette GRIFFAUT (Villeneuve-sur-Bellot)
17. Patricia LEMOINE (CC Pays Créçois)
18. Laurence PICARD (Département de Seine-et-Marne)
19. Geneviève POLLATSCHEK (Saint-Ouen-sur-Morin)
20. Michel ROCH (Saint-Barthélémy)

Y a-t-il des remarques ? Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Samuel COQUIN : Un petit point sur la commission Administration générale, finances et communication. Le 28 février dernier, la commission a validé la proposition de création d'un comité de labellisation initié par le CLD. L'objectif est de proposer des événements au SMEP susceptibles de faire connaître le projet de PNR aux habitants. Maintenant, un petit point sur le calendrier à venir. Franck RIESTER et Yves JAUNAUX rencontreront le 4 avril prochain à Paris la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Les prochaines rencontres annuelles PNR-société civile se dérouleront le mardi 15 mai 2018 à La Ferté-Gaucher autour d'une restitution de l'étude Bioterre.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Est-ce que la restitution du Master BIOTERRE fera office d'assemblée générale ou est-elle prévue à une autre date ?

Samuel COQUIN : Cette soirée n'est pas une assemblée générale. Nous ne sommes pas une association.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Cette « assemblée générale du territoire » est prévue par le chapitre 6 du règlement intérieur. Elle s'est transformée en « Rencontres du PNR » l'an dernier : « conformément à l'article 16 des statuts, les maires et conseillers municipaux de toutes les communes du territoire d'étude sont réunis au moins une fois par an en présence des membres du CLD pour l'état d'avancement du PNR, le bilan annuel, débattre des orientations ». Je connais très précisément les termes de ce texte car, lors de son vote, j'ai

été à l'origine de l'amendement proposant la présence du CLD, accepté par Monsieur RIESTER.

Yves JAUNAUX : Cette restitution coïncidera en effet avec la Rencontre annuelle du PNR.

Samuel COQUIN : Le mardi 10 avril, à 18h30, il y a une exposition « Construire en chanvre » à l'Ordre des architectes d'Ile-de-France, 148, rue du Faubourg Saint-Martin à Paris. Le Congrès PNR 2018 se déroulera les 10 et 11 octobre à Saint-Etienne sur le thème « Relations urbain-rural, les parcs explorent de nouveaux horizons ». Plusieurs actions qui relèvent des commissions développement économique et agriculture et forêt font l'objet de développement et d'avancées. Outre la filière chanvre, Rémi FOUCHER, résidant à Beauthail, est à l'initiative d'un projet de création d'une filière sylvicole « Bois énergie » sur le territoire du Parc. Une filière de ce type existe déjà dans le PNR du Gâtinais. Plusieurs rencontres ont lieu avec le SMEP. Une rencontre avec les services du Département est en cours de reprogrammation. Se sont tenues récemment les Assises de la propriété foncière privée. Le projet actuel vise à identifier les conditions de succès d'une telle filière sur le territoire. À ce jour, 33 référents forestiers ont été désignés par les communes du Parc.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Une exposition itinérante sur le papier et les papeteries est en préparation. Cette démarche est importante non seulement pour la connaissance et la reconnaissance de notre patrimoine mais aussi pour l'avenir. En plus, elle pouvait être porteuse d'avenir par l'identification des friches industrielles et des moyens de les reconvertir.

Yves JAUNAUX : Y a-t-il d'autres remarques ? Non. Alors, je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 20h45.